

SYNTHÈSE DU RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022-2023



valleesud.fr



Contenu de la synthèse du rapport Développement Durable

Le Développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Les finalités du **Développement Durable**
Code de l'environnement

0. Un Focus

Le Plan Climat Air Energie Territorial

1. Climat et atmosphère

Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

2. Ressources & Biodiversité

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles

3. Besoins essentiels

Epanouissement de chacun dans un cadre de vie satisfaisant

4. Cohésion sociale

Solidarité entre les Territoires et les générations

5. Economie circulaire

Modes de production et de consommation responsables pour une empreinte écologique neutre

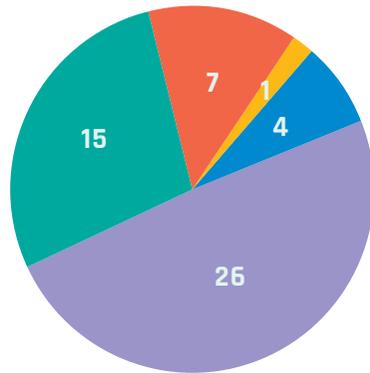
6. Finalité transversale

Sensibiliser tous les acteurs au développement durable

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Objet : Un diagnostic pour identifier les priorités, une stratégie pour fixer le cap, des actions pour produire des résultats

Suivi de l'avancement à 18 mois



- Action mise en œuvre
- En phase de mise en œuvre
- En phase d'étude préalable
- A réorienter
- A lancer



85 %
des 53 actions du PCAET
sont mises en œuvre
ou en cours de mise en œuvre



ACTIONS RÉALISÉES



Des actions déjà réalisées :

- Restructuration du réseau de bus :** 10 lignes locales entièrement gérées par le Territoire
- Equipement de l'ensemble des bâtiments de VGSP **de compteurs de suivi des consommations énergétiques** (280 compteurs installés au total)
- Création de **Vallée Sud Rénov** en 2022
- Elaboration du **budget vert** à l'échelle de VS GP (le budget vert prendra en compte l'investissement en plus du fonctionnement à partir de 2024)
- Elaboration du schéma directeur cyclable pour la période 2022-2032
- Arrêt du PLUi en décembre 2023
- Début des opérations sur le site du démonstrateur écologique
 - Une station de production et de distribution d'hydrogène
 - Une recyclerie
 - Une école du développement durable
 - Une zone de renaturation



ACTIONS À VENIR



Des projets phares en cours de déploiement :

- Poursuite des réductions de consommation d'eau et d'énergie dans les équipements de VS GP
- Remplacement de 100% des éclairages publics par des LED
- Approbation à venir du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Distribution de composteurs et lombricomposteurs partagés
- Lancement de la collecte des biodéchets



Une action à réorienter en raison du changement de la réglementation nationale :

- Action n°30 : Expérimenter la **microméthanisation des biodéchets** sur un site pilote puis la généraliser si le retour d'expérience est positif

1.1 Développer le réseau de bus sur le Territoire

Lancement de la nouvelle offre
du **réseau Vallée Sud Bus**

10
lignes de bus
restructurées

746 164
kilomètres
réalisés par les opérateurs
de bus en 2023 sur le Territoire

5M €
dépensés
chaque année par le Territoire
pour une offre de transport
efficace et proche des habitants

38 %

des bus de Vallée Sud
roulent à l'énergie électrique

950
bénéficiaires
du Pass' local

Une note globale
de satisfaction de

7,9/10

a été obtenue sur le réseau
Vallée Sud Bus lors
d'une enquête réalisée
en mai 2023

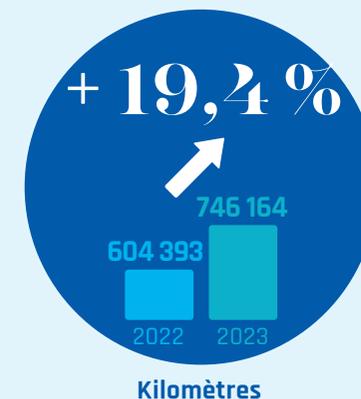


Début des travaux pour la création de la
station hydrogène
qui alimentera en énergie les bus
de Vallée Sud Bus



+ 19,4 %

de kilomètres
réalisés par les opérateurs
de bus depuis la restructuration
du réseau



1.2 Favoriser les mobilités propres

Mise en œuvre du **Schéma Directeur Cyclable**

260

panneaux

cédez-le-passage aménagés
spécifiquement
pour les vélos en 2023

5 925

places

de stationnement vélo libre
existantes sur le Territoire

400

places

de stationnement vélo sécurisé
gérées par Vallée Sud-Grand
Paris sur le territoire

185

km

d'aménagements cyclables
existants sur le territoire,
hors zone 20 et 30

+91%



+6%



+ 890

places

de stationnement vélo libre sur
le Territoire par rapport à 2022
soit une augmentation de 18%



1.3 Accompagner la transition énergétique

Etude du **potentiel photovoltaïque** du Territoire

17

équipements

gérés par le Territoire (sur 36)
ont une production potentielle de

478 MWh/an

3

équipements

territoriaux équipés
en énergie solaire
en 2022

Poursuite du développement des **réseaux de chaleur et de géothermie**

4

réseaux de chaleur

existants
sur le Territoire

25

km

de réseaux de chaleur
existants sur le territoire

176

GWh

d'énergie produite
par les réseaux de chaleur
du territoire

4

équipements

territoriaux alimentés
par des réseaux
de chaleur

6

projets de réseaux de géothermie

en phase de concrétisation sur le Territoire par divers
maîtres d'ouvrages avec pour objectif de produire

435 GWh d'énergie à terme.

Rénovation énergétique



Création de
Vallée Sud Rénov
- SEM dédié à la rénovation
énergétique

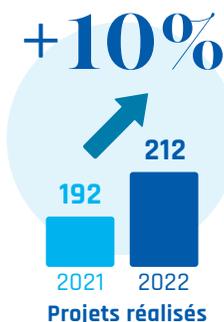
14 %

**d'énergies
renouvelables**

dans l'alimentation
en chauffage des équipements
de Vallée Sud-Grand Paris



766
foyers informés et
212
projets de travaux
réalisés par
les ménages en 2022



1.4 Réduire les consommations énergétiques

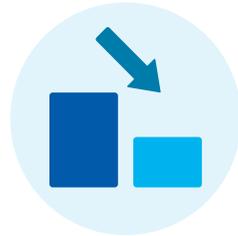
16 bâtiments sur les 36 transférés au Territoire ont bénéficié ou bénéficieront de travaux de rénovations énergétiques

La médiathèque de Fontenay-aux-Roses :

objectif

- 45 %

des consommations énergétiques globales



L'Aquapol de Montrouge :

objectif

- 50 %

de la consommation de chauffage et

- 42 %

des consommations énergétiques globales

Le conservatoire de Malakoff :

objectif

-40 %

des consommations énergétiques globales

La médiathèque de la Buanderie à Clamart

objectif

- 25 %

des consommations énergétiques globales

Le conservatoire Darius Milhaud à Antony :

objectif

- 47 %

des consommations énergétiques globales

- 10 %

de consommations énergétiques liées au chauffage dans les équipements de VSGP entre 2021 et 2022



MWh

2 bâtiments sur les 36 transférés au Territoire bénéficieront de travaux de démolition-reconstruction afin d'atteindre des hautes performances énergétiques :

La piscine du Hameau au Plessis-Robinson :

Reconstruction selon les normes :

- Haute Qualité Environnementale niveau Très Bien
- Bois de France niveau argent
- Pacte Bois-Biosourcés Fibois Ile-de-France niveau Bronze

Le Stade Nautique de Châtillon-Malakoff :

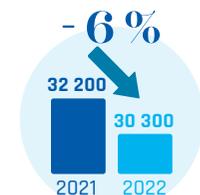
Reconstruction selon les normes :

- Haute Qualité Environnementale niveau Excellent
- Bois de France niveau argent
- Pacte Bois-Biosourcés Fibois Ile-de-France niveau Bronze

Réduction des consommations énergétiques du patrimoine de VSGP :

Diminution de **6 %** des consommations d'énergie réalisée dans les équipements de VSGP entre 2021 et 2022

Objectif 2030 :
- 40% de consommation énergétique sur l'ensemble du patrimoine de Vallée Sud-Grand Paris



MWh

1.5 Gérer de manière écoresponsable

Identifier et améliorer l'impact environnemental des dépenses de la collectivité

Élaboration du **SPASER**
(Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables) pour la période 2023-2025 :

Objectif de 100 %
de marchés publics contenant des dispositions environnementales d'ici à 2025

Objectif de 30% des dépenses
des marchés comprenant des dispositions sociales d'ici 2025

52 marchés publics
à l'initiative de Vallée Sud-Grand Paris contenant des considérations environnementales en 2022

70 %

des marchés publics
notifiés en 2022 contenant des considérations environnementales



39 %

des dépenses

de fonctionnement classées comme favorables ou « très favorables » dans la démarche de budget vert pour l'année 2023 contre 25% en 2022



Le budget vert est une démarche permettant d'évaluer l'impact environnemental des dépenses budgétaires des collectivités.

700 000 €

de subventions obtenues au titre de la rénovation énergétique et des mobilités actives

100 % des véhicules légers de Vallée Sud-Grand Paris sont propres :

3 vélos

7 véhicules hybrides

26 voitures électriques

20 stations de recharge pour véhicules électriques sont installées au siège

2.1 S'adapter au changement climatique en préservant les milieux naturels

Végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics

Plantation en 2023 de

182
arbres

création de

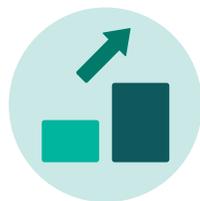
1 810
m²
d'espaces végétalisés

Quelques exemples d'opérations de végétalisation :

Cour de l'école Senghor à Clamart : **527 m²** végétalisés et **1 300** désimperméabilisés

Rue de la Vanne à Montrouge : **1 113 m²** végétalisés et **2 800** désimperméabilisés

Rue Pierre Bogaert à Clamart : **170 m²** végétalisés



Aménagement de

1 239 m²

de stationnements traités en pavés infiltrants :

Rue Gambetta à Fontenay-aux-Roses

Rue H. Roederer à Châtenay-Malabry

Rue de la Vanne à Montrouge

Plusieurs opérations de végétalisation programmées en 2024

Ecole
Jean Jaurès
au Plessis
Robinson

Avenue
Jean Baptiste
Clément
à Clamart

Avenue
Jean Jaurès
à Châtenay-
Malabry

Rue
Victor Hugo
à Malakoff

Végétalisation des voiries

100 %
des projets

de requalification de voirie
étudiés en 2022/2023
et sous maîtrise d'ouvrage
du Territoire ont intégré
des espaces végétalisés

Démarrage de l'exécution
du projet
d'extension
de la piétonnisation
du centre-ville
de Clamart :
végétalisation et emploi
de matériaux à faible albédo

2 661 ml
de réseaux d'assainissements
rénovés en 2022

Lancement des études
pour la création d'un
nouveau jardin public
en lieu et place d'anciens
bureaux sur la commune
de Montrouge
(avenue de la république)



2.2 Diminuer la pollution lumineuse

Transfert de la compétence éclairage public au Territoire

32 %
de l'éclairage public transféré au Territoire est équipé de LED



Transfert de la compétence éclairage public par **les Villes de Bourg-la-Reine et Sceaux**



7 villes ont transféré la compétence éclairage public à ce jour

Investissement du Territoire dans l'éclairage public

4M €
pour l'éclairage public investis chaque année par le Territoire

3M €
en fonctionnement dépensés chaque année par le Territoire



Réduction de **16 %** de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public entre 2021 et 2022

Réduction du niveau de l'éclairage public

Expérimentations dans

3

Villes d'abaissement du niveau d'éclairage :

Clamart et Fontenay-aux-Roses :

- 15 % d'intensité lumineuse dès l'allumage
- 60 % d'intensité lumineuse entre 23h et 5h
- 20 % d'intensité lumineuse

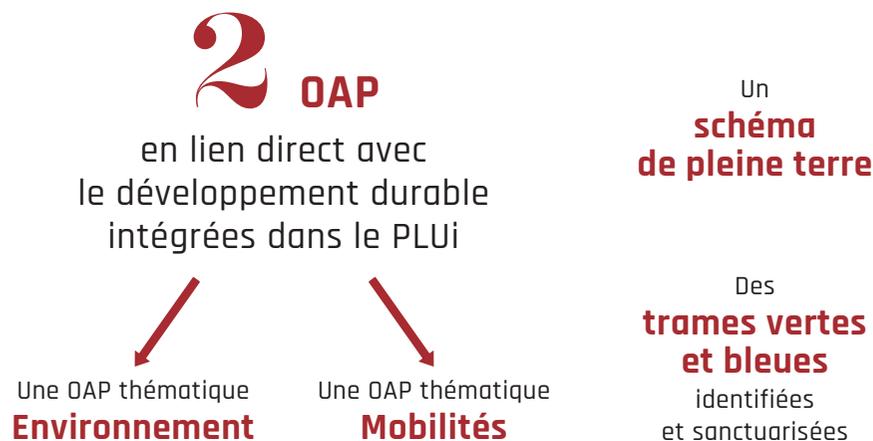
Bourg-la-Reine :

- 60 % d'intensité lumineuse entre 23h et 5h à partir de 2024 (- 50% actuellement)

3.1 Epanouissement de chacun dans un cadre de vie satisfaisant : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Rédaction des OAP :

Les **O**rientations d'**A**ménagement et de **P**rogrammation permettent à la collectivité d'assurer la cohérence de l'aménagement du Territoire sur le long terme en fixant des orientations et des objectifs à atteindre ainsi que des principes d'aménagement à respecter pour les porteurs de projet.



Pour l'élaboration des OAP et du règlement du PLUi, ont été organisés :

11
ateliers citoyens
(1 dans chaque Ville)

5
tables rondes dédiées
à l'écriture
du règlement

11
expositions publiques
en Mairie (1 dans chaque Ville)

4
tenues de stands
dans l'espace
public

1
atelier expert

1
réunion publique

1
séminaire de travail
avec les élus
du Territoire

Intégrer les problématiques environnementales dans les opérations d'aménagement

Quelques exemples :

► Réemploi des matériaux sur les chantiers

ZAC Lavallée à Châtenay-Malabry :

Réemploi de **98 %** des bétons
des anciens bâtiments de l'école centrale.

Production sur place de béton constitué de granulats recyclés
issus de la déconstruction du bâtiment.

► Mise en valeur de l'eau et de la végétation

ZAC du Panorama à Clamart :

Création d'un plan d'eau de **2,2 hectares**

Création du **plus grand parc paysager de Clamart**

► Désimperméabilisation des espaces publics

ZAC des Musiciens à Bagneux :

35 %
des espaces
en pleine terre

30 %
des espaces publics
en surface minérale
perméable

23 %
de la surface
des îlots végétalisés

**Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal**

3.2 Développer et rénover les équipements culturels

3 équipements culturels rénovés ou en cours de rénovation

Rénovation
du hall du **théâtre
des Gémeaux**
à Sceaux

Rénovation énergétique et des intérieurs
du **conservatoire Darius Milhaud à Antony** :

- Remplacement des menuiseries et isolation de la toiture
- Mise en place d'une pompe à chaleur
- Mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

Objectif de

- **47 %**

de consommations
énergétiques totales



Rénovation
et extension
des cuisines
du **pôle culturel
de Châtenay-Malabry**

Etudes préalables à des travaux dans 6 équipements culturels

Rénovation globale
du **pôle culturel**
de Châtenay-Malabry

Reconstruction
du **théâtre 71**
de Malakoff

Restructuration
de la **Fabrique des Arts**
à Malakoff

Rénovation globale
du **théâtre des sources**
à Fontenay-aux-Roses

Rénovation thermique
du **conservatoire**
de Clamart

Rénovation thermique
du **conservatoire**
de Châtillon

Lancement des travaux de rénovation énergétique à venir dans 3 équipements culturels du Territoire :

La **médiathèque
de Fontenay-aux-Roses** :

- Remplacement des menuiseries
- Remplacement de la centrale de traitement de l'air
- Intégration d'une pompe à chaleur

Objectif

- **45 %**

de consommations
énergétiques totales

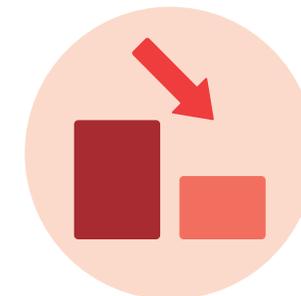
La **médiathèque de la Buanderie
à Clamart** :

- Reprise de l'étanchéité de la cour
- Remplacement des chaudières et du système de traitement de l'air

Objectif

- **25 %**

de consommations
énergétiques totales



Le **conservatoire de Malakoff**

- Rénovation de l'enveloppe et des menuiseries,
- Rénovation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation

Objectif de

- **40 %**

de consommations
énergétiques totales

3.3 Développer et rénover les équipements sportifs

3 piscines territoriales rénovées ou en cours de rénovation

L'**Aquapol de Montrouge**
(achevé fin 2023)

- Rénovation de la chaufferie
- Remplacement des systèmes de traitement de l'air
- Remplacement de l'éclairage

Objectif de
- 42 %
de consommation
énergétique



Démolition-reconstruction
du **Stade Nautique
de Châtillon-Malakoff** avec
des objectifs en termes
de réduction de consommation
énergétique (*voir p.8*) et objectif de

- 70 %
de consommation
d'eau par baigneur

Démolition-reconstruction
de la **piscine du Hameau
au Plessis-Robinson** avec
des objectifs en termes
de réduction de consommation
énergétique (*voir p.8*) et objectif de

- 66 %
de consommation
d'eau par baigneur

Réduction de la consommation d'eau dans les piscines

196 L/baigneur
en moyenne dans les piscines
du Territoire en 2022



- 10 %
de consommation d'eau
dans les piscines du Territoire
entre 2021 et 2022

Développement de la pratique de la nage

108 169
enfants accompagnés dans l'apprentissage
de la pratique de la nage



- 20 000 m³
d'eau consommées dans les piscines
du Territoire entre l'année 2019
et l'année 2022

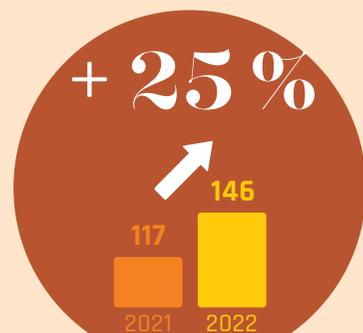
4.1 Assurer l'égalité entre les territoires et les habitants

Coordonner les actions politiques de la ville

Piloter les actions de renouvellement urbain dans les **5** quartiers prioritaires de la ville du Territoire (**15 634 habitants**)

Instauration du permis de louer ayant donné lieu sur la période février 2022 - février 2023 à : **165** déclarations de mise en location déposées et **408** autorisations préalables de mise en location déposées

+ 25 %
de dossiers instruits dans le cadre de la lutte contre le logement insalubre entre 2021 et 2022



visites de logements effectuées



visites à domicile

+ 15 %

de visites à domicile à destination de personnes âgées en situation de perte d'autonomie entre 2021 et 2022

4.2 Prévenir et accompagner la perte d'autonomie des aînés

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et soutenir leurs aidants

Accompagnement de 1 263 personnes en perte d'autonomie dans leur projet de vie

583 visites à domicile de personnes âgées en situation de perte d'autonomie

7 343 entretiens réalisés par les accompagnants



4 communes couvertes :
Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff

149 791 habitants sur le territoire d'intervention dont :
• 30 579 personnes de plus de 60 ans
• 11 229 personnes de plus de 75 ans



4.2 Développer l'accès à des offres de service

Démarche Qualivilles



Qualivilles

est un référentiel de certification de service qui porte sur la qualité de la relation citoyenne.

La démarche Qualivilles menée par Vallée Sud-Grand Paris a pour objectif de replacer l'usager au cœur des préoccupations de l'EPT.

Ce référentiel est composé d'engagements de services qui permettent de structurer la politique de pilotage de la qualité portant sur l'accueil, l'information, l'orientation et les réponses à apporter aux usagers de ses équipements (conservatoires, médiathèques, piscines).

Vallée Sud-Grand Paris est la **première intercommunalité en France** à être certifiée Qualivilles



Équipements certifiés Qualivilles

5

équipements territoriaux

ont obtenu la certification Qualivilles :

La **Maison de la musique et de la danse**
à Fontenay-aux-Roses

La **médiathèque François Mitterrand**
à Clamart

La **médiathèque de la Buanderie**
à Clamart

Le **centre aquatique Pajeaud**
à Antony

La **piscine des Blagis**
à Sceaux



8,67 /10

note donnée par **1 053 usagers**
lors de l'enquête de satisfaction Qualivilles

4.3 Améliorer l'attractivité économique du Territoire

10 entreprises ont rejoint
Vallée Sud Bio Parc depuis 2022 :



1 500 m²
de bureaux pour les entreprises
innovantes de la santé

5
événements organisés
au sein de Vallée Sud Bio Parc

88h
d'accompagnement
individuel

2
collaborations entre
des entreprises de Vallée Sud
Bio Parc et le CEA

La Maison des Entrepreneurs

32
partenaires et
8
locataires
permanents, capacité
maximale atteinte
(30 partenaires
et 6 entreprises locataires
l'année précédente)

370
porteurs de projets
accompagnés
individuellement

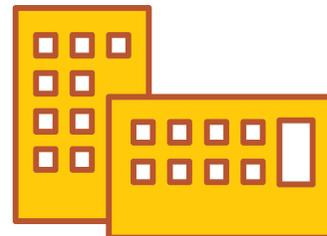
222 355 €
de subventions FSE
accordé pour
le dispositif
d'accompagnement
à la création
d'entreprise ainsi
qu'au post création

Vallée Sud
Emploi



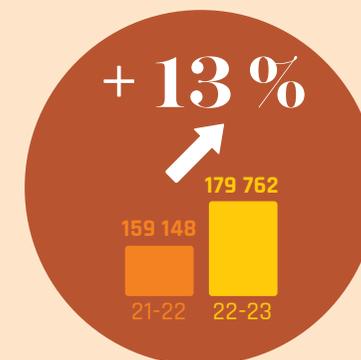
2 420
jeunes accompagnés
en 2022-2023

179 762
heures
d'insertion réalisées
en 2022-2023



+ **13 %**

**d'heures
d'insertion**
réalisées pour
les bénéficiaires
du Territoire
entre 2021-2022
et 2022-2023



Heures d'insertion

80 %

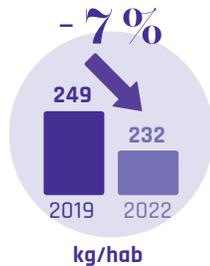
de taux de remplissage

atteint à Vallée Sud Bio Parc
pour la première année d'exploitation

5.1 Réduire les déchets et préserver les ressources naturelles

232 kg d'ordures ménagères produites par habitant sur le Territoire

Réduction de **7 %** de la quantité d'ordures ménagères produites par habitant sur le territoire entre 2019 et 2022.



Distribution de **1 000 composteurs** en 2022-2023 pour un total de **9 798** distribués depuis 2019.

Distribution de **685 lombricomposteurs** en 2022-2023 pour un total de **2 885** distribués depuis 2019.



- 2 %

de déchets produit

par habitant et par an entre 2019 et 2022

- 56% de déchets (ordures ménagères et emballages) chez les familles accompagnées (**184 foyers pour la saison 2022/2023**)

dans le cadre du **Défi Zéro Déchet**, un challenge à l'échelle du Territoire tout entier



5.2 Valoriser l'ensemble des déchets ménagers

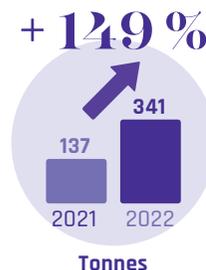
88% des déchets collectés sur le Territoire sont valorisés

387 tonnes de biodéchets valorisés en 2022

2 600 foyers concernés par l'expérimentation de la collecte des biodéchets

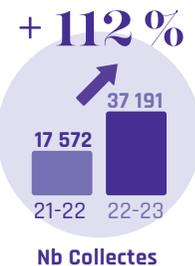
Plus de **1 095 tonnes** de déchets alimentaires valorisés depuis le lancement des collectes

+ 149 % de biodéchets valorisés dans les écoles entre 2021 et 2022



203 000 habitants desservis par le service Vallée Sud Recycle

+ 112 % de collectes réalisées par Vallée Sud Recycle entre 2021-2022 et 2022-2023



Plus de **37 000 rendez-vous** pris sur Vallée Sud Recycle entre septembre 2022 et août 2023



+ 135 %

de biodéchets valorisés sur le territoire entre 2021 et 2022

6.1 Sensibiliser au développement durable

Le démonstrateur écologique de Châtenay-Malabry

3 groupes de travail menés avec les élus sur la programmation des équipements du site

Le Territoire a acquis un terrain de **24 hectares** sur lequel il va conduire plusieurs **projets innovants en matière de transition écologique**. Ce site accueillera :

Une **ressourcerie territoriale** construite à partir de matériaux biosourcés

Une **école de développement durable**

Une **station de production et de distribution d'hydrogène**

Un **démonstrateur de la rénovation énergétique**

Ce site fera également l'objet d'une **renaturation écologique**, et permettra de mettre en avant de manière pédagogique un parcours écologique sur un site naturel

32 pages sur le développement durable dans les 5 premiers numéros de ONZE

12 vidéos en lien avec le développement durable sur la page Youtube de Vallée Sud-Grand Paris durant la période 2022-2023



5^{ème} numéro du magazine de Vallée Sud-Grand Paris



6^{ème} numéro du magazine de Vallée Sud-Grand Paris



500

actions de sensibilisation en lien avec les déchets, les mobilités et le PCAET organisées pour la saison 2022-2023



